

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00062

Numéro SIREN : 834 719 809

Nom ou dénomination : 2C EVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2021 sous le numéro de dépôt 7947

Désignation de l'entreprise		SASU 2C EVENTS		68 RUE DE BALE		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise				68220 HEGENHEIM				
SIRET		8 3 4 7 1 9 8 0 9 0 0 0 1 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122019		31122018		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010	012	2018362 TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES Date d'enregistrement au Greffe 14/10/21 N° DU DEPOT 21/B/1947 LE GREFFIER			
			014	016				
	Immobilisations corporelles*		028	030				
	Immobilisations financières* (1)		040	042				
	Total I (5)		044	048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * Autres * (3)		068	070	149	149	384
				072	074	2 044	2 044	
	Valeurs mobilières de placement		080	082				
	Disponibilités		084	086			529	
	Charges constatées d'avance *		092	094				
Total II		096	098		2 193	2 193	913	
Total général (I + II)		110	112		2 193	2 193	913	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		500	500	
	Ecarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))			132				
	Report à nouveau			134		(993)		
	Résultat de l'exercice			136		(51)	(993)	
	Provisions réglementées			140				
Total I			142		(545)	(493)		
Provisions pour risques et charges			154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		1 009		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		720		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 243)			172		1 008	1 407	
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		2 737	1 407		
Total général (I + II + III)			180		2 193	913		
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 2C EVENTS		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122019		Exercice N-1 clos le 31122018			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons intracommunautaires { 215 / 217 }			214			
				218	6 193	1 193	
				222			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224			
	Production immobilisée *			226			
	Subventions d'exploitation reçues			230	12	1	
	Autres produits			232	6 205	1 193	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	6 155	2 186	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259	260	262	30		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	6 185	2 186
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	21	(992)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }			300	72	1	
				306			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			310	(51)	(993)	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	51	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	2		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quindécies) 138			342	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies) 990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992				
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993				
	Divers* dont { Créance due au report en arrière du déficit 346 / Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 }	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648		350
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1				
			Déficit col. 2	352		354	49
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables : * 992 dont imputés sur le résultat :				360			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2	370	372	49

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU 2C EVENTS**Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490		492		494		496						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
TOTAL		570		572		574		576						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5								
		6	7	8	9	10								
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %						
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SASU 2C EVENTS** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	992
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	992
Déficits de l'exercice	860	49
Total des déficits restant à reporter	870	1 042

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	839
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	261
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ENTREPRISE DISPENSEE DE PRODUIRE LES ANNEXES

2C EVENTS SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 €

Siège social : 68 RUE DE BALE 68220 HEGENHEIM

RCS Mulhouse : 834 719 809 00016

TRIBUNAL JUDICIAIRE
44 Avenue Robert Schuman
68061 MULHOUSE

27 JUL. 2021

REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIETES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trente juin, à dix-sept heures,

Monsieur TOCHTERMANN Damien, président et actionnaire unique a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître une perte comptable de 51.43 € qui sera affecté au compte report à nouveau.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture par le président et actionnaire unique.

Monsieur TOCHTERMANN Damien

D. Tochtermann